

Image not found or type unknown



## A.T. et contrat annualisé

Par **dom08**, le **22/08/2018** à **14:03**

onjour à toutes et tous.rnrnMon amie a un contrat de travail annualisé de 808.90 heures, du 21 avril au 30 septembre 2018.rnrnElle a été en accident de travail du 18 juillet au 20 août.rnrnA t'elle le droit de récupérer ses temps de repos qui aurait du avoir lieu durant cette période ?rnrnMerci d'avancernCordialementrnDom08rnrnP.S. je précise que c'est une administration